

OSER LE PÂTURAGE DES CHEVRES LAITIÈRES

L'Éleveur de Chèvres - numéro 9 - juin 2001

Dossier réalisé par :

- Frantz JENOT, Chambre d'Agriculture Deux-Sèvres
- Nicole BOSSIS, Institut de l'Élevage
- Jean CHERBONNIER, Contrôle Laitier Maine et Loire
- Virginie DROGE, Contrôle Laitier du Maine-et-Loire
- Christophe FOUILLANT, Chambre d'Agriculture Vienne
- Marie-Pierre GUILLON, Chambre d'Agriculture Vienne
- Pierre LETOURNEAU, Chambre d'Agriculture Charente-Maritime
- Bernard POUPIN, Contrôle Laitier Vendée
- Alain REVEAU, Chambre d'Agriculture Charente
- Géraldine SCHOLTUS, Association Régionale Caprine de Poitou-Charentes

Nous assistons depuis plusieurs années à un renouveau du pâturage dans les systèmes bovins lait du Grand Ouest. Le retour s'est opéré sous l'effet conjugué d'une réflexion sur l'optimisation des charges d'exploitation avec la mise en place des quotas laitiers, mais également par le souhait de simplifier le travail. Certains éleveurs caprins se posent aujourd'hui les mêmes questions dans un environnement économique et social sensiblement identique, avec toutefois des interrogations spécifiques (tailles de troupeaux, parasitisme, comportement alimentaire des chèvres, etc...). D'autres producteurs sont d'ores et déjà amenés par leurs cahiers des charges, par exemple en "Agriculture Biologique", à pratiquer le pâturage.

En 1984, le pâturage était largement employé par les éleveurs caprins du Poitou-Charentes. 62 % des éleveurs l'utilisaient comme pratique d'alimentation dans leur exploitation (Source : Service Régional de Statistique Agricole). Toutefois, ce pourcentage descendait à 14 % dans la classe des élevages de plus de 100 chèvres. Aujourd'hui, on estime que seulement 5 % des élevages sont concernés par le pâturage des chèvres laitières en Charentes-Poitou.

Les recommandations présentées dans ce dossier sont le fruit d'observations réalisées en élevages, d'expérimentations conduites à la Station du Pradel, ainsi que d'un travail bibliographique. Elles visent à présenter les principales règles de conduite du pâturage des chèvres laitières, et à apporter des éléments de réponse aux éleveurs, sur les types de pâturages pratiqués, la conduite des chèvres au pâturage, la complémentation à l'auge et la gestion du parasitisme.

LES DIFFÉRENTS TYPES DE PÂTURAGE

(Définitions : Y. LEFRILEUX - Station du Pradel)

⇒ **Le pâturage tournant**

Le principe est d'utiliser successivement des parcelles de taille modeste (40 à 60 m² par chèvre), pendant une durée limitée (3 à 4 jours). L'écart de la hauteur d'herbe avant et après passage est de 4 à 6 cm. Cette technique nécessite d'écarter du pâturage les parcelles dont la hauteur est trop importante ; celles-ci seront fauchées et réintroduites ultérieurement dans le planning d'utilisation des surfaces.

⇒ Le pâturage rationné

Une clôture amovible sera déplacée tous les jours, voire plusieurs fois par jour. Cette technique est utilisée en particulier quand l'herbe offerte est relativement haute. Le pâturage continu nécessite une ou plusieurs grandes parcelles (500 à 1 000 m² par chèvre). La règle d'utilisation de la surface à pâturer dépendra essentiellement de la hauteur d'herbe. Si la hauteur moyenne est trop haute, la surface sera réduite, par contre, si elle est trop basse, il faudra réintroduire dans le planning de pâturage d'autres surfaces ou augmenter les apports en chèvrie.

En comparaison du pâturage tournant, le pâturage continu présente l'avantage de réduire d'un tiers le temps de travail de l'éleveur. Par contre, il réduit d'un tiers le rendement fourrager sur la surface pâturée.

LA STATION EXPERIMENTALE CAPRINE REGIONALE DU PRADEL : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'une station de recherche basée en Ardèche (07170 Mirabel) qui apporte un soutien direct aux producteurs caprins à travers la diffusion de références autour de trois domaines de préoccupation : zootechnie, transformation laitière et matériel. La station est en réseau avec les fermes de références des 8 départements de Rhône-Alpes ; elle a des liens directs également avec les formations initiales et pour adultes. Leurs recherches portent notamment sur le pâturage des chèvres laitières depuis 1992.

CHAPITRE I : LA CONDUITE DES CHEVRES AU PATURAGE

Les périodes de pâturage

⇒ Objectif : une mise à l'herbe précoce

Les chèvres sortent généralement entre le 15 mars et le 15 avril dans le Bocage. Les critères d'entrée sur les parcelles sont essentiellement le climat (température et pluviométrie) et l'état des stocks sur pied. La notion de "climatologie" qui détermine les dates d'entrée et de sortie des animaux peut être variable d'un éleveur à l'autre. Ainsi, sur un même secteur, deux éleveurs peuvent avancer ou retarder d'un mois l'entrée et la sortie au pâturage (soit 2 mois de pâturage en plus ou en moins dans l'année).

Cependant, il convient que les chèvres sortent le plus tôt possible sur les parcelles pour déprimer les prairies. "La chèvre doit attendre l'herbe".

⇒ La rentrée des animaux en chèvrerie

Elle s'effectue principalement entre le 15 octobre et le 15 novembre. Ainsi, les repousses d'automne peuvent être valorisées à nouveau avant la rentrée des animaux en chèvrerie.

Si le 1er avril et le 1er novembre sont retenues comme les dates encadrant la période du pâturage dans notre région, cela fait 7 mois auxquels il faut souvent retrancher 2 mois de période sèche en été. Soit environ 5 mois de valorisation des prairies ou encore 150 jours. Cette durée correspond à environ 50 % de la lactation si on estime à 280 jours la durée d'une lactation moyenne.

⇒ Les heures de sortie au pâturage

Les chèvres sortent généralement au pâturage entre les deux traites, c'est-à-dire à partir de 7h00 ou 9h00 et jusqu'à 17h00 ou 18h00, soit 8h approximativement.

Actuellement, le pâturage du soir, après la traite, ou de nuit, est peu pratiqué. Les éleveurs qui le pratiquent ont généralement une parcelle qui jouxte la chèvrerie, dont la porte reste ouverte ; les chèvres choisissent alors leur lieu de couchage. Il est possible de laisser les chèvres dehors dès que la température est supérieure à 5°C.

A noter que les chèvres pâturent volontiers dans la soirée après la traite. Les études réalisées à la Station Expérimentale du Pradel montrent un accroissement de 30% l'ingestion d'herbe en reconduisant les chèvres au pâturage après la traite. Les chèvres restent +/- 10 heures dans la prairie au lieu de 7 - 8 heures plus traditionnellement. Ce choix influe sur la complémentation de fourrages à l'auge qui peut alors avoisiner zéro. De même, les surfaces de pâturage à prévoir doivent être modifiées. L'orientation retenue influe complètement sur le système d'élevage et sur la place réelle du pâturage dans le système alimentaire : aire de parcours ou valorisation maximale de l'herbe.

⇒ Les chevrettes

Les éleveurs qui pratiquent le pâturage des chèvres laitières dans la région sortent rarement les chevrettes sur prairies. Ils craignent une contamination parasitaire rapide et donc une croissance faible des jeunes. Pourtant, les études conduites à la Station Expérimentale du Pradel, montrent :

- ❑ un apprentissage du pâturage facilité quand on démarre avec des chevrettes,
- ❑ une croissance identique,
- ❑ une bonne expression laitière des primipares.

Il convient de sortir les chevrettes sur des parcelles saines.

⇒ **Le nombre de lots au pâturage**

La conduite des chèvres en lot unique au pâturage simplifie largement le travail de l'éleveur. Cette conduite est toujours facilitée par un groupage des mises-bas. Par ailleurs, le démarrage en végétation des prairies se produisant début avril, les mises-bas de janvier et février optimisent la valorisation de l'herbe par les ruminants à cette période au pic de lactation.

Quand les chèvres sont en lots en chèvrerie, la traite du soir permet de réaffecter les animaux dans chaque parc.

⇒ **Niveaux de chargement**

Dans cette partie, il sera essentiellement question du pâturage de type tournant qui est le plus utilisé dans notre région.

⇒ **Le chargement annuel**

La pratique du pâturage modifie peu le chargement animal sur la surface fourragère. Simplement, les stocks réalisés sont moins importants avec la pratique du pâturage, puisque les animaux consomment directement l'herbe sur pied. En système "Caprins spécialisés, ration fourragère" en zone de Bocage, ce chargement peut varier de 8 à 10 chèvres/ha SFP.

⇒ **La surface de prairies à prévoir pour le pâturage**

Pour la période printanière (de début mars au 30 mai approximativement), on estime qu'il faut compter 20 chèvres/ha de prairie pâturée (ou 100 chèvres sur 5 ha de prairie) en moyenne en pâturage tournant. Sur cette période le chargement est donc de 5 ares/chèvre sur des prairies temporaires. Ce chargement est bien évidemment fonction de la durée de pâturage des chèvres dans la journée.

Pour la période estivale, cette surface doit être augmentée de 50 % au minimum.

⇒ **Le chargement instantané**

Il s'agit d'une mesure du chargement à une date donnée. Au printemps, il faut entre 10 et 20 m²/chèvre/jour pour du pâturage tournant.

⇒ **Choix des espèces fourragères**

Sur le terrain, les éleveurs caprins ont fréquemment recours à des prairies d'associations graminées / légumineuses pour le pâturage des chèvres laitières. Les prairies de type Ray Grass Anglais (RGA) / Trèfle Blanc (TB) sont le support, dans certains cas, d'autres espèces végétales "complémentaires" (Ray Grass Italien (RGI), féтуque, dactyle, Trèfle Violet (TV), luzerne, lotier, etc.) en zone de Bocage. La luzerne semble pouvoir s'utiliser pour le pâturage des chèvres en zone calcaire, pure ou en association (avec la féтуque, par exemple) ; peu d'observations régionales permettent cependant d'en décrire les conditions d'exploitation.

⇒ **Comportement alimentaire de la chèvre**

La chèvre laitière ne présente pas le même comportement alimentaire que les brebis ou les vaches laitières.

Les éleveurs caprins notent généralement des difficultés de consommation du RGA ou du trèfle blanc. Un travail sur l'appétence des variétés s'avère indispensable dans chaque exploitation. A contrario, le Ray Grass Italien est une espèce facilement consommée par les chèvres. Sa faible souplesse d'exploitation reste cependant un handicap majeur pour son utilisation en pâturage. Le Ray Grass Hybride est une alternative qui semble intéressante dans bon nombre d'élevages. La fétuque semble présenter, quant à elle, des potentialités intéressantes pour le pâturage des chèvres laitières en termes d'appétence.

Le dactyle semble moins performant en terme de production laitière pour les chèvres, tout comme le brome.

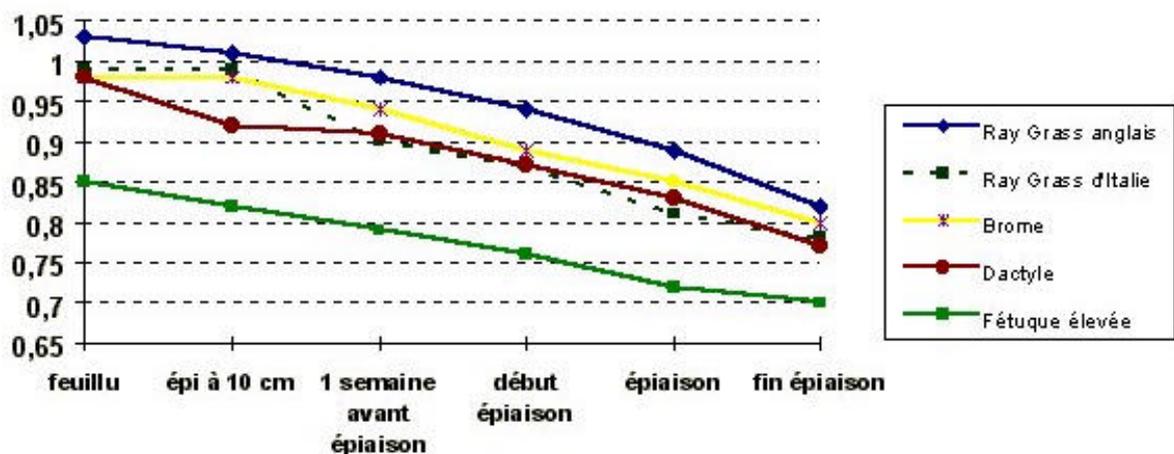
⇒ Clôtures

Un fil électrifié à 50 cm suffit généralement à clôturer les chèvres au champ.

⇒ Conduite des prairies, entrée et sortie des chèvres

La chèvre présente un comportement de tri important sur prairies. Pour éviter que des refus trop importants soient générés par les animaux, il convient de maintenir une hauteur d'herbe comprise entre 5 et 12 cm sur les parcelles pâturées. Cette hauteur d'herbe optimise de plus la valeur du fourrage.

Évolution de la valeur énergétique (UFL) du RGI (en vert) au premier cycle en fonction du stade physiologique de la plante :



CHAPITRE 2 : PATURAGE ET COMPLEMENTATION A L'AUGE

L'apport de concentrés et fourrages à l'auge tient compte du stade physiologique des chèvres, du temps de présence des chèvres au pâturage dans la journée, de la disponibilité en herbe et de la densité de la végétation, du climat et de la production laitière des chèvres.

Complémentation en fourrages

Si les animaux sortent environ 8 heures au pâturage dans la journée, ils auront ingéré les 2/3 de leur ration de base. Dans le cas d'une herbe abondante, on pourra apporter 0,7 à 1 kg MS de fourrages en chèvrerie. Si la densité de la végétation est plus faible, la moitié de la ration de base pourra être distribuée en fourrages secs à l'auge.

Les observations réalisées au Pradel montrent que, pour des animaux à haut potentiel (4l), le temps d'ingestion des chèvres est de 5 à 7 heures par jour si le seul fourrage ingéré est l'herbe et si les animaux restent au champ 10 à 12 heures.

Les chèvres réalisent alors 3 grands repas (supérieurs à 1 h 00), plus 2 ou 3 repas secondaires (15-30 minutes), soit 360 minutes au total sur des prairies où la densité d'herbe est supérieure à 500 kg MS/ha.

La période la plus favorable à l'ingestion est souvent le soir, surtout pendant les périodes chaudes. Une ingestion maximale passera donc par une sortie des animaux après la traite.

Complémentation en concentrés et déshydratés

Elle tient compte du type de prairie pâturée et du fourrage distribué.

Sur une herbe jeune, ayant une valeur de 0,95 à 1 UFL/Kg de MS, l'apport de 0,7 à 0,9 kg de concentré serait suffisant en pleine lactation pour 8 heures de pâturage par jour.

Une étude italienne (S. CLAPS, 2000) a montré que la complémentation des chèvres au pâturage par des concentrés ayant une vitesse de dégradation élevée et complémentaire de l'herbe au printemps, comme l'orge, permet d'augmenter la production laitière. Le résultat de production laitière avec du maïs grain et des féveroles était moins bon.

Par temps de pluie, l'éleveur corrigera l'apport de fourrages et/ou de concentrés et déshydratés à l'auge. L'ensilage d'herbe et les déshydratés de luzerne sont bien adaptés à la substitution de l'herbe pâturée.

Les observations réalisées sur des élevages pratiquant actuellement le pâturage montrent que les fluctuations de production laitière les jours de pluie ne pénalisent pas la production moyenne annuelle.

En résumé, on peut retenir comme repères généraux :

Complémentation à l'auge (période printanière, sur prairies de graminées ou d'associations, pour une production laitière de 3,5 l/jour en moyenne).

Nombre d'heures de pâturage par jour	Foin distribué (graminées/associations(kg))	Concentré - déshydratés(kg)
3 - 4 heures	1,2 - 1,5	1,0 - 1,3
7 - 8 heures	0,8 - 1,0	0,7 - 1,1
10 - 11 heures	0,5 - 0,6	0,5 - 0,7

Des adaptations sont nécessaires selon la qualité des prairies et du fourrage distribué.

Abreuvement des animaux et ombrage

La quasi totalité des éleveurs de chèvres de Charentes-Poitou autorisent l'accès à un point d'eau à leurs chèvres durant la durée du pâturage. Par ailleurs il faut privilégier la présence d'arbres dans la parcelle quand c'est possible pour que les chèvres se protègent du soleil. (penser toutefois à protéger les jeunes arbres des coups de dents.

LE PLANNING D'EXPLOITATION ET L'HERBOMETRE

Ce sont les seuls outils de gestion et de suivi du pâturage des ruminants. Le planning de pâturage permet, en fin de saison, de dégager un certain nombre de critères de conduite et de porter un jugement sur la réussite du pâturage. L'ajustement de la surface à pâturer est la clef d'une bonne production. En vue de favoriser l'ingestion des chèvres laitières au pâturage, il est important qu'elles aient 2 à 3 kg de MS d'herbe disponibles par jour. L'herbomètre est un outil de mesure de la hauteur de l'herbe et donc indirectement du rendement sur pied de la prairie. Dans la pratique, il est nécessaire de prendre une vingtaine de mesures des hauteurs d'herbe sur toute la parcelle.

Toutefois, même sans herbomètre, quelques repères simples peuvent aider.

Si l'herbe arrive :

- Au coup du pied, on estime sa hauteur à 6-8 cm (Note : on ne retiendra comme disponible que l'herbe > 5 cm)
- À la cheville, on estime sa hauteur entre 12 et 15 cm. Les chèvres entrent sur la parcelle.
- Au-dessus de la cheville, on estime sa hauteur à plus de 15 cm. Il faut alors écarter la parcelle du pâturage et la réserver pour la fauche.

CHAPITRE 3 : MAITRISE DU PARASITISME DIGESTIF CHEZ LES CAPRINS

L'utilisation des prairies par les chèvres entraîne de façon quasi systématique une infestation du tube digestif par des strongles gastro-intestinaux et une infestation des poumons par des strongles respiratoires (*Muellerius capillaris* en France). Ce dernier, bien que fréquent, est peu pathogène en raison des faibles lésions provoquées sur le poumon. Sa localisation strictement pulmonaire (à la différence de la bronchite pulmonaire des bovins) n'induit pas de symptômes de type "toux" et ne provoque pas de pertes de production. Ainsi une toux chez la chèvre devra évoquer en priorité des problèmes de pasteurellose ou de mycoplasmoses.

Les strongles gastro-intestinaux, à l'inverse, ont un pouvoir pathogène plus affirmé. En France, deux espèces dominent : *Teladorsagia circumcincta* localisé dans l'estomac et *Trichostrongylus colubriformis* dans l'intestin grêle. La présence des vers se traduit généralement par des signes digestifs : baisse d'appétit, amaigrissement, diarrhées et par des répercussions sur les productions. Dans certains cas, un syndrome anémique (muqueuses blanches) est associé à la présence d'une espèce particulière hématophage (*Haemonchus contortus*). Le diagnostic de ces infestations est généralement posé par examen coproscopique et mise en évidence des oeufs de parasites dans les matières fécales des animaux.

Par comparaison avec les moutons et les bovins, les chèvres présentent une faible réponse immunitaire face aux strongles, ce qui explique que l'intensité du parasitisme puisse demeurer élevée chez les chèvres adultes comme chez les chevrettes. L'importance de ce risque parasitaire conduit à la mise en place de plans de prophylaxie visant à limiter l'impact du parasitisme à un niveau économiquement acceptable. Ces stratégies de contrôle du parasitisme reposent en priorité sur l'utilisation de traitements anthelminthiques, appliqués lors des périodes de risque que sont le printemps et l'automne. L'utilisation de ces substances chimiques s'avérera d'autant plus efficace à long terme si elle est complétée par des mesures sanitaires visant à une gestion raisonnée des prairies prenant en compte le risque parasitaire.

Un emploi raisonné des anthelminthiques

⇒ Efficacité des traitements

Les vermifuges à spectre large appartiennent à trois grandes familles correspondant à trois modes d'action distincts : la famille 1 avec les benzimidazoles et probenzimidazoles (" produits blancs "), la famille 2 avec le lévamisole et le pyrantel et la famille 3 avec les avermectines (tableau 2). L'efficacité de ces produits chez la chèvre est dépendante de l'application de doses spécifiques caprines. La chèvre présente en effet certaines particularités métaboliques qui se traduisent, de façon générale, par une élimination rapide des médicaments. Pour avoir une efficacité des traitements comparable à celle mentionnée pour les ovins, il est nécessaire d'augmenter la posologie chez la chèvre.

Chez les petits ruminants, la présence de nématodes résistants aux traitements benzimidazoles est connue dans diverses régions françaises depuis plusieurs années. La fréquence du phénomène paraît très forte en élevage caprin puisque plus de 70 % des fermes sont touchées par ce phénomène. Plusieurs raisons ont été avancées pour expliquer ce phénomène : la fréquence plus élevée des traitements ; un recours presque exclusif, en cours de lactation, aux benzimidazoles, imposé par les délais d'attente lait pour les autres produits ; un sous-dosage systématique dû à l'application des doses recommandées pour les ovins. La combinaison de ces éléments explique la gravité actuelle de la situation.

Le contrôle du parasitisme impose donc de ne pas négliger ce phénomène. De manière générale (et a fortiori lors de suspicion de traitement inefficace), il est recommandé de vérifier la validité des traitements appliqués avec son vétérinaire (test de réduction coproscopique : contrôle comparatif d'excrétion d'œufs de parasites avant et après traitement).

Principaux anthelminthiques strongylicides chez les petits ruminants et posologies spécifiques chez les caprins

(Source AFSSA, Laboratoire d'Études et de Recherches Caprines, Site de Niort, 2001)

Molécules	Posologies AMM pour les strongles gastro-intestinaux (en mg/kg) Ovin - Caprin	Temps d'attente lait AMM	Recommandations d'utilisation dans l'espèce caprine pour les strongles gastro intestonaux (en mg/kg)
1 Synanthic, Oxfénil	5	Nul	10
1 Panacur	5	Nul	10
1 Rintal	5	Nul	10
1 Multispec	15	Interdit*	30
1 Strongynate	50	6 traites	100
1 Hapadex	7,5 ovin pas d'AMM caprin	Interdit*	15
1 Valbazen	3,8	Interdit*	7,6
1 Némapan	50	6 traites	100
1 Vermirantel	20	Nul	20
2 lévamisole (nombreuses spécialités)	7,5**	Interdit*	12**
3 Ivomex (d'autres spécialités)	0,2 ovin pas d'AMM caprin	Interdit*	0,3
3 Eprinex	0,5 ovin pas d'AMM caprin	Nul	0,75 à 1***

1, 2, 3 : famille d'antiparasitaires.

* interdit chez les femelles laitières en lactation dont le lait ou ses dérivés sont destinés à la consommation humaine. - ** par oral - ***pour-on

⇒ Pour limiter les résistances, un certain nombre de règles sont à rappeler :

- ❑ Limiter la fréquence des traitements, en ciblant les périodes à risque. Traiter "utile". Deux à trois traitements annuels semblent constituer un optimum.
- ❑ Eviter les sous-dosages en appliquant les doses spécifiques caprines. Définir les doses en prenant pour base l'animal le plus lourd du troupeau.
- ❑ Alternier les familles de vermifuges d'une année à l'autre (exemple : année 1 : famille 1 ; année 2: famille 2; année 3: famille 3 (ou 1), etc.
- ❑ Ne pas introduire de vers résistants dans son troupeau lors d'achat d'animaux. Ainsi, lors d'introduction ou plus encore lors de la constitution initial du troupeau, il est vivement recommandé de s'approvisionner en animaux indemnes de parasites, donc élevés en zéro-pâturage. Souvent, la résistance aux benzimidazoles a pour origine les animaux achetés lors de la création du troupeau.).

⇒ Législation sur les produits laitiers

Le lévamisole et l'ivermectine sont interdits d'emploi sur les animaux en lactation (cf. tableau). Ces deux substances ne peuvent donc être appliquées chez les chèvres adultes qu'au tarissement. Certains benzimidazoles (cf. Tableau), le pyrantel et l'éprinomectine (hors AMM pour cette dernière) ont par contre un délai d'attente pour le lait qui est nul. Ces substances apparaissent donc comme les traitements de choix en période de lactation. Le délai d'attente nul pour le lait appliqué lors de doses caprines est fondé mais reste sous la responsabilité du vétérinaire prescripteur.

Une gestion intégrée du pâturage

La maîtrise du parasitisme au travers de la gestion du pâturage a pour objectif général de minimiser le contact entre les animaux et les larves infestantes afin d'obtenir des niveaux d'infestation sans conséquence sur la productivité. En pratique, il s'agit donc de placer les animaux sensibles sur des parcelles peu contaminées. Ce but peut être atteint en réduisant les chargements par hectare. Il peut aussi être obtenu par diverses procédures conduisant à un assainissement des parcelles.

⇒ Assainissement par mise au repos des parcelles

Les larves déposées dans le milieu extérieur voient leur viabilité et leur pouvoir infestant se réduire avec le temps. De plus, plusieurs facteurs climatologiques contribuent à accélérer le processus, en particulier le froid et la dessiccation. Des hivers rigoureux ou des étés secs représentent donc des conditions peu propices à la survie des larves. Une mise au repos des prairies (sans pâturage par des ruminants) peut donc favoriser un assainissement relatif. Toutefois, de nombreuses études montrent que, dans les régions tempérées, la survie des larves dans le milieu extérieur est généralement longue, allant de 3 mois à plus d'1 an. Ces données fournissent une estimation des temps de repos nécessaires à un assainissement "naturel" des parcelles. Ainsi, seules des mises au repos prolongées des prairies peuvent conduire à une réduction notable de la densité parasitaire. Cela souligne l'importance du choix des parcelles à utiliser lors de la mise à l'herbe et au cours du printemps ; des parcelles neuves ou inutilisées à l'automne précédent devront donc de préférence être exploitées en premier.

À l'inverse, les mesures fondées sur un temps de repos court des parcelles ne s'avèrent pas toujours très efficaces en région tempérée. Ainsi, une étude menée pendant 2 ans à la Station Expérimentale du Pradel a comparé les infestations parasitaires de 2 groupes de chèvres conduites selon des modes de pâturage tournant (changement de parcelle tous les jours, retour sur une parcelle déjà exploitée au bout d'environ 45 jours) ou continu. Les résultats des 2 années n'ont montré que de très faible différence en terme de suivi parasitaire pour les deux systèmes.

⇒ **Assainissement par pâturage mixte ou alterné**

Un pâturage simultané ou décalé entre bovins et chèvres (ou entre chevaux et chèvres) permettrait en théorie de "nettoyer" le milieu. Cette idée repose sur la faible communauté d'espèce parasitaire entre les 2 hôtes. Les bovins contribueraient donc à éliminer du milieu extérieur les parasites de chèvre et réciproquement. Cependant, pour être complet, deux points méritent d'être soulignés : d'une part, les données "terrain" sur ce genre de pratiques demeurent rares, en particulier lorsque des chèvres sont impliquées; d'autre part, des capacités d'adaptation d'espèces parasites à de nouvelles espèces d'hôte ont déjà été observées. L'alternance caprin-ovin n'a aucun intérêt puisque ces animaux hébergent les mêmes parasites.

⇒ **Assainissement par pratiques culturales**

Les techniques de fauche, d'ensilage ou de broyage des parcelles permettent de réduire les contaminations des repousses. Le retournement par labour des prairies est une mesure intéressante, car elle conduit à une quasi extinction de la contamination en larves infestantes. Une prairie retournée tous les 2 à 3 ans permet ainsi de maintenir un niveau modéré de parasitisme par les strongles. De plus, cette pratique présente aussi des avantages dans la lutte contre les mollusques terrestres, hôte intermédiaire des strongles respiratoires. En revanche, l'apport de divers amendements (chaulage, cyanamide calcique..) semble assez peu efficace pour assainir des prairies contaminées.

CHAPITRE 4 : DISCUSSION, CONCLUSION

Intérêts du pâturage

Rentabilité : l'herbe la plus économique à récolter est l'herbe pâturée (1 euro centimes l'UF d'herbe pâturée). L'objectif économique visé par la pratique du pâturage est de limiter les intrants sur l'exploitation (concentrés, engrais...).

Sanitaire : sur le plan sanitaire, le pâturage améliore généralement le bien-être des animaux et limite normalement les accidents métaboliques fréquents en chèvrerie (listériose, acidose). Ainsi, les éleveurs ayant des bâtiments mal adaptés à l'élevage de chèvres (ambiance et surface de la chèvrerie) choisissent de sortir leurs animaux au champ. Il convient toutefois de rester vigilant à l'égard des entérotoxémies au printemps sur certaines prairies riches en azote.

Travail : il n'existe a priori pas de différence de temps de travail entre un système pâturage et un système zéro-pâturage. Par contre, le travail n'est pas du tout le même. Dans un cas, il s'agit de sortir les animaux au champ, de déplacer les clôtures et apporter de l'eau ; dans l'autre cas, il faut distribuer des aliments à l'auge et curer plus régulièrement le fumier.

Environnement : l'herbe couvre le sol toute l'année et capte les nitrates.

Limites du pâturage

Le parasitisme pourrait apparaître comme un frein au développement du pâturage des chèvres laitières dans le Grand Ouest. Tout éleveur qui se lance dans la pratique du pâturage se doit de réfléchir à la mise en place d'un plan d'action préventif et curatif avec un vétérinaire spécialisé (cf. article ci dessus). Toutefois, si les moyens de lutte mis en place sur l'élevage sont adaptés, les chèvres pourront alors largement bénéficier des avantages de la mise à l'herbe.

La pratique du pâturage nécessite une structure d'exploitation groupée autour des bâtiments.

Conclusion

Pas plus une technique d'avenir qu'une technique passéiste, la pratique du pâturage appartient à la diversité des systèmes alimentaires caprins actuels.

La mise en place d'un système alimentaire basé sur le pâturage est techniquement envisageable, même dans un troupeau de taille importante. L'évolution du système d'exploitation s'opérera sur plusieurs années ; l'éleveur doit apprendre à "conduire" le pâturage et, dans certains cas, à cultiver de l'herbe.

Pour maîtriser le pâturage des chèvres laitières et conforter son intérêt, des études complémentaires sont nécessaires sur :

- la maîtrise des strongles digestifs,
- la complémentation à l'auge,
- l'intérêt économique du système,
- l'adaptation des prairies au pâturage des chèvres.

Nous tenons à signaler ici que les avancées techniques opérées en Charentes-Poitou sur le pâturage des chèvres laitières depuis 4 ans ont largement bénéficié des recherches scientifiques de l'AFSSA, de la Station Expérimentale du Pradel et de l'Institut de l'Élevage, ainsi que des acquis du Réseau Bovins Lait de Poitou-Charentes.

Qu'ils en soient remerciés, ainsi que les éleveurs qui ont participé à ces enquêtes de terrain.